



COMMUNE DE DOURGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 décembre 2024

N° 20241209DL64

Conseillers et Quorum

En exercice : 13

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Date d'envoi de la convocation : 03/12/2024

Date d'affichage : 03/12/2024

OBJET : SIGNALÉTIQUE DES SENTIERS DE RANDONNÉES SOUS GESTION COMMUNALE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le 9 décembre à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
Mme BOURDIN Danielle, M. COLLOT Adrien, Adjoints
Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNÉ Isabelle, TERRAL Patricia,
MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusée : Mme DIOT Stéphanie

Absents : MM. BEILLARD Adrien, BARTOLO Thibaud

Secrétaire de séance : M. MONTAGNÉ Patrick, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de Dourgne compte - outre les deux sentiers d'intérêt départemental (« Sentier de la Capelette » et « Sentier Dans les Pas de Dom Robert ») - trois autres sentiers de randonnée sous gestion communale :

- un sentier inscrit au Plan Départemental des Promenades et Itinéraires de Randonnée (PDIPR) : la « Boucle des Trois Ruisseaux » (13,3 km) ;
- deux autres sentiers en cours d'inscription : le « Sentier du Baylou » (7,0 km) et le « Sentier de Saint-Stapin » (10,5 km).

L'état des lieux réalisé à l'été 2023 sous l'égide du PETR du Pays de Cocagne a fait apparaître la nécessité de mettre à niveau une partie de la signalétique de ces trois chemins et de procéder à l'acquisition et à l'installation d'un certain nombre d'éléments mobiliers : panneaux de départ, rondins de bois, lames directionnelles, ...

Le PETR s'est chargé de solliciter des devis comparatifs auprès de plusieurs prestataires. Au terme de cette consultation, la société Pic Bois, basée à Tournay, a formulé la proposition la mieux-disante.

Le coût des investissements pour la commune de Dourgne s'élève à 3 837,50 € HT, soit 4 605,00 € TTC.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Communauté de communes Sor et Agout, au titre des fonds de concours, et auprès du Conseil Départemental du Tarn, dans le cadre de l'enveloppe communale FDT 2024-2026.

Elle invite le Conseil municipal à délibérer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

- CCSA (fonds de concours)	:	1 151,25 € (30%)
- Département du Tarn (FDT)	:	1 151,25 € (30%)
<i>Sous-total aides publiques</i>	:	<i>2 302,50 € (60%)</i>
- Autofinancement commune	:	1 535,00 € (40%)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** l'acquisition du matériel de signalétique pour un montant de 3 837,50 € HT et 4 605,00 € TTC,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- **SOLLICITE** les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers (CCSA et Département),
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024,
- **AUTORISE** Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

Patrick MONTAGNÉ



Affiché en Mairie le 11 décembre 2024

Le Maire

Dominique COUGNAUD



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.